



ZONE **NORD-EST**

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

PROCEDURE DE TRANSMISSION DE FEUILLES DE MATCH SAISON 2025-2026

Dans le cadre du bon déroulement des compétitions et du suivi administratif, nous vous rappelons qu'il est impératif de transmettre vos feuilles de match chaque semaine.

Pour cette saison 2025-2026, les FDM doivent **OBLIGATOIREMENT** être déposées au plus tard le mardi suivant la rencontre avant 12h00 sur le Drive lien "FDM" au **format PDF** suivant :

AAAAMMJJ_UXX_Equipe Local_Equipe visiteur
ex : 20250312_U13A_Neuilly2_Caen.pdf

Toute FDM mal complétée (nom complet des équipes, jour, horaire, officiels) et non déposée au format PDF ne pourra être validée.

Cette procédure, qui permet un contrôle efficace et régulier des documents de rencontre, est essentielle afin d'assurer la conformité des feuilles et de garantir une gestion harmonieuse des championnats.

Tout manquement à ces dispositions sera sanctionné conformément aux dispositions de l'Annexe AS-1- Infraction 4-2 (règlement des Activités Sportives p41) soit 50€ puis 100€ en cas de récidive.

